

A.S.A. DE LA VALLEE DE LA VAUX

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°01-2017

Date de convocation : 2 mai 2017

Date de réunion : 17 mai 2017

Nombre de voix en exercice : 849

Nombre de voix présentes ou représentées: 443

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le mercredi 17 mai à 10h30 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vaux légalement convoqués à la salle du conseil municipal de Hauteville.

Sous la présidence de Monsieur Jean Louis MONCLIN

Etaient présents en tant que syndics :

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Louis MONCLIN
Monsieur Christian BAUDET
Monsieur Guy BRODIER
Monsieur Claude CARBONNEAUX
Monsieur Philippe DOYEN
Monsieur Henri GRULET
Monsieur Pierre JADOT
Monsieur Lionel LANDRIEN
Monsieur Jean-Paul MALDAGUE
Monsieur Michel MASSART

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2015/2016
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2017
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes, la commune d'Hauteville pour la mise à disposition de la salle et propose de commencer la réunion.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Rapport d'activités 2015-2016

Le conseiller indique que l'ASA souhaitait entreprendre des travaux sur la tranche indiquée dans le programme pluriannuel à savoir de la limite amont du périmètre jusqu'au bois d'Inaumont mais que suite au désistement d'un partenaire financier majoritaire, il a été décidé de reporter ces travaux. Ainsi, la tranche de travaux initialement prévue en 2015 a été réalisée durant l'hiver 2016.

Le conseiller indique qu'habituellement, ces travaux ont lieu l'été mais que les conditions exceptionnelles de fin d'année ont permis d'entreprendre ces travaux à cette période (niveau d'eau relativement bas et gel prolongé)

- **Travaux d'entretien de la Vaux (2 900ml)**
 - Commune(s) concernée(s): Hauteville, Justine-Herbigny & Inaumont
 - Descriptif travaux:
 - Coupe sélective de la végétation menaçant ou risquant de compromettre les écoulements,
 - Désencombrement du lit,
 - Entreprise retenue : Forêts et Paysages
- Montant des travaux : 7 867 € HT (*dont 327€ compt*)
(*Wx + Frais de presse + Moe*)
- Plan de Financement
 - Agence Seine Normandie : 40 %
 - Entente Oise Aisne : 20 %
 - ASA : 40 %

Renouvellement des syndicats du groupe 2

Les personnes du groupe 2 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir : Messieurs Pierre CHARLIER, Jean-Paul MALDAGUE, Jean-Louis MONCLIN, Michel MASSART, Henri GRULET et Christian BAUDET.

Messieurs MONCLIN et MALDAGUE ne souhaitent pas poursuivre un nouveau mandat. Il est demandé à l'assemblée si des personnes souhaitent intégrer le bureau de l'ASA.

Messieurs Thomas MONCLIN et Emmanuel LAPIE proposent leur candidature. Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

Renouvellement du groupe :
Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

- **Budget primitif 2017**

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Rethel pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2017, à savoir :

- Classe 1 : 4 €HT/ha

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 18 000.52 € et en investissement à 0 €.

Interventions spécifiques

Monsieur BRODIER, avait fait part lors de la réunion de bureau de l'ASA en début d'année de la chute de plusieurs arbres en amont d'Eclly. Ainsi, sachant qu'un reliquat de subventions était disponible, il a été décidé

d'entreprendre le désencombrement de la rivière sur ces points. C'est l'entreprise Forêts et Paysages qui sera chargée de faire cette intervention spécifique.

Questions diverses

Il est demandé au bureau de l'ASA si l'on connaît le débit de la rivière. M. MONCLIN indique qu'à Ecly, en aval de la confluence avec le Plumion (qui apporte environ 30% du débit de la Vaux) il a déjà été mesuré $150\text{m}^3/\text{s}$ en période de crues. Sinon, le débit moyen serait aux alentours de $5\text{-}6\text{m}^3/\text{s}$.

M. Claude GUILLAUME indique que la rivière érode fortement la berge en aval du pont d'Inaumont et qu'annuellement, une quantité importante de berge part dans la Vaux. M. MONCLIN indique que ce problème ne relève pas de l'ASA et qu'il serait bien de se rapprocher de la communauté de communes. De plus, le pont de la RD est en train de se dégrader. Il faudrait en avertir le conseil départemental.

M. MONCLIN souhaite indiquer qu'une demande de la commune d'Ecly sur la restauration des écoulements du ruisseau du lavoir avait été faite par M. PIGEOT, maire d'Ecly, pour savoir si l'ASA pouvait intervenir sur ce ruisseau. M. MONCLIN avait signalé que l'ASA intervenait prioritairement sur la Vaux afin de finir son programme pluriannuel et pouvait intervenir par la suite sur les émissaires. Ainsi, la dernière tranche de travaux ayant été réalisée, le bureau de l'ASA pourra se pencher sur cette problématique en 2017 et 2018.

Plusieurs questions sont posées sur le droit de pêche et sur la classification des cours d'eau ainsi que sur les possibilités d'interventions.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 12h15.

Le Président,

Jean Louis MONCLIN